



Fond bloque d'une vente en cours de divorce

Par **Franky2b**, le **14/01/2016** à **21:06**

Je suis marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts .

Je suis en instance de divorce et nous venons de vendre notre appartement . Mon épouse à fait bloquer les fonds chez le notaire pour la raison qu'elle avait , quand je l'ai connu acheté son appart avec ses fonds propres et un crédit . Quand nous nous sommes mariés et ensuite un bébé , nous avons vendu l'appart et remboursé le prêt tout les deux.

Nous avons racheté un 3 pièces tout les deux avec la vente du premier appart et un crédit commun à la banque mais chez le notaire elle n'a pas stipulé par écrit sur l'acte qu'elle réinjectait de l'argent propre.

L'acte du notaire a été fait en commun et ensuite nous avons vendu et racheté un 4 pièces et nous avons réinvesti sans signaler par écrit l'argent propre du départ.

Est-ce qu'elle peut récupérer cet argent propre du départ ?

Est-ce que cet argent ne devient pas argent commun ?

Comment faut il faire pour débloquer cet argent chez le notaire ?